

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE

- > Les Compétences 2
- > Le Fonctionnement 3
 - Le Conseil Communautaire
 - Le Bureau Communautaire
- > Le trombinoscope 4 et 5
- > Les commissions 6
- > Le budget 7
- > Contacts et votre mutuelle
santé solidaire 8



Contacts

Site Internet : www.ccpom.fr
 Email : ccpom@ccpom.fr
 Adresse : 34 Grand'Rue - 57120 Rombas
 Tél. 03 87 58 32 32 - Fax. 03 87 67 59 48

CCPOM' le Mag : 34 Grand'Rue - 57120 Rombas
 Directeur de la publication : Lionel FOURNIER
 N° ISSN 1644-8974 - Dépôt légal : 4^e trimestre 2014
 Tirage 24 500 exemplaires - A2DV numérique
 Imprimé sur papier écologique Norme PEFC



LES COMPÉTENCES

La Communauté de Communes intervient dans de nombreux domaines.

> Dans le cadre de sa compétence « AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE » :

- La CCPOM procède à la création de ZAC d'intérêt communautaire. Le parc d'activités BELLE FONTAINE sur les communes de Clouange et de Rosselange ainsi que le parc d'activités CHAMPILLE sur la commune de Sainte-Marie-Aux-Chênes en sont les deux exemples caractéristiques.
- La CCPOM élabore actuellement son 3^e projet de territoire.
- Elle participe à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM).
- La CCPOM dispose d'un système d'information géographique (SIG) ainsi que d'un service dédié à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme (SIAU). En plus de procéder à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour le compte des communes-membres, le SIAU renseigne les communes sur l'évolution de la réglementation en matière d'urbanisme et sur toutes les questions en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme.

> Dans le cadre de sa compétence « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » :

- La CCPOM gère, entretient et commercialise 3 parcs d'activités communautaires :
 - BELLE FONTAINE sur les communes de Clouange et de Rosselange.
 - CHAMPILLE sur la commune de Sainte-Marie-Aux-Chênes.
 - DEUX RIVIERES, situé à Rosselange et à Moyeuvre-Grande.
- La CCPOM aide les entreprises à s'installer par le biais d'un abaissement du coût de cession lorsqu'une entreprise fait l'acquisition d'un terrain à condition qu'elle remplisse les critères d'éligibilité.

> Dans le cadre de sa compétence « PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT » :

La Communauté de Communes mène des actions pour la prise en compte des problèmes environnementaux. Elle a la maîtrise d'ouvrage de grands projets d'aménagements paysagers. Elle mène également des actions de lutte contre les pollutions et établit des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement.

> Dans le cadre de sa compétence « GESTION, ELIMINATION, VALORISATION DES DECHETS » :

Elle assure la gestion, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers avec la réalisation et la gestion de déchèteries et de points tri ainsi que la collecte des déchets ménagers.

> Dans le cadre de sa compétence « LOGEMENT » :

La CCPOM élabore et met en œuvre un programme local de l'Habitat dont le programme d'actions est défini selon 4 axes :

- Développer la production de logements de manière maîtrisée sur les territoires attractifs.
- Requalifier le parc existant, notamment dans les secteurs en déclin démographique.
- Prendre en compte les besoins en logements spécifiques.
- Assurer la mise en œuvre opérationnelle et le suivi des actions.

> Dans le cadre de sa compétence « SERVICES À LA PERSONNE » :

La CCPOM a mis en œuvre une politique relative à la petite enfance [0 à 6 ans] à travers la réalisation et la gestion de 5 structures de garde collective de la Petite Enfance et d'un Relais Parents/Assistances Maternelles [RPAM].



LE FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement de la Communauté de Communes repose sur un conseil communautaire de 53 membres issus des 13 communes et un bureau communautaire qui comprend, auprès du Président, 12 Vice-Présidents.

> Le Conseil Communautaire

Les membres du conseil communautaire ont été élus pour la première fois en 2014 au suffrage universel direct en même temps que les conseillers municipaux.

Le Conseil Communautaire désigne par la suite en son sein un bureau auquel il délègue certaines compétences.

> Le Bureau Communautaire

Le Bureau Communautaire est composé d'un Président et de 12 Vice-Présidents.

Le nombre de Vice-Présidents est fixé par le Conseil Communautaire. Le Président délègue sous sa responsabilité une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents.

Vice-Président délégué au développement économique - **M. MUNIER**

Vice-Président délégué à l'aménagement des friches industrielles et aux emplacements réservés pour les gens du voyage - **M. DROUIN**

Vice-Président délégué aux infrastructures, travaux, projet de territoire et schéma de mutualisation - **M. MULLER**

Vice-Président délégué aux finances et personnel - **M. MATELIC**

Vice-Président délégué à la gestion, élimination et valorisation des déchets (Ordures ménagères et déchèteries) - **M. WATRIN**

Vice-Président délégué à la communication et à la mise en place des compétences nouvelles - **M. CORRADI**

Vice-Président délégué à l'habitat, au logement et à la planification (SCOT) - **M. BOLTZ**

Vice-Président délégué au suivi de la compétence Petite Enfance - **M. CANTELE**

Vice-Président délégué à l'urbanisme règlementaire (Instruction des autorisations d'Urbanisme) - **M. HALTER**

Vice-Président délégué à la protection, la mise en valeur de l'environnement et le cadre de vie - **M. PELIZZARI**

Vice-Président délégué au suivi et développement du Système d'Information Géographique et Numérique - **M. FAVIER**

Vice-Président délégué au développement durable et aux énergies nouvelles - **M. HENRY**



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ



Président

M. FOURNIER
Rombas

1^{er} Vice-Président

M. MUNIER
Amnéville

2^e Vice-Président

M. DROUIN
Mayeuvre-Grande

3^e Vice-Président

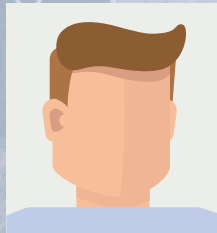
M. MULLER
Marange-Silvange

4^e Vice-Président

M. MATELIC
Rosselange

5^e Vice-Président

M. WATRIN
Sainte Marie aux Chênes

6^e Vice-Président

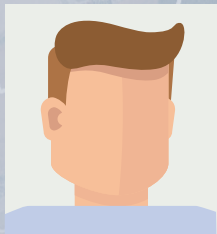
M. CORRADI
Vitry sur Orne

7^e Vice-Président

M. BOLTZ
Clouange

8^e Vice-Président

M. CANTELE
Montois La Montagne

9^e Vice-Président

M. HALTER
Roncourt

10^e Vice-Président

M. PELIZZARI
Pierrevillers

11^e Vice-Président

M. FAVIER
Bronvaux

12^e Vice-Président

M. HENRY
Mayeuvre-Petite



Mme CALCARI-JEAN
Amnéville



M. MITIDIERI
Amnéville



Mme GIULIANO
Amnéville



M. DALLA FAVERA
Amnéville



Mme LOMBARDI
Amnéville



Mme ARNOULD-RIVATO
Amnéville



M. DIEUDONNE
Amnéville



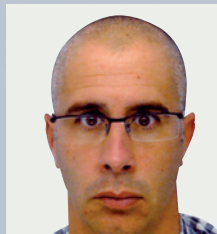
M. WRABEL
Bronvaux



Mme THOMAS
Clouange



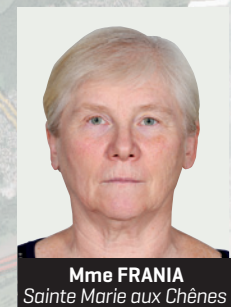
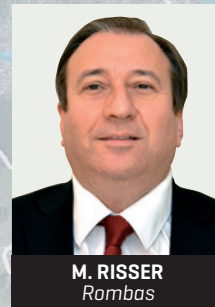
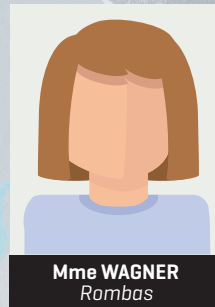
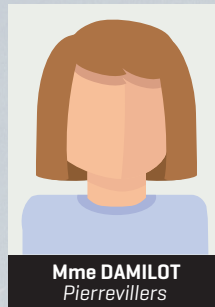
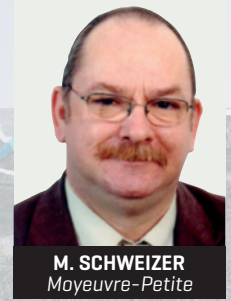
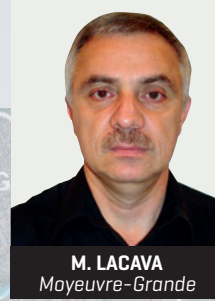
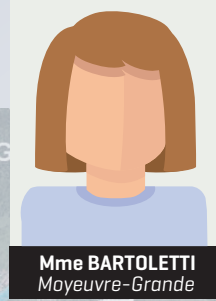
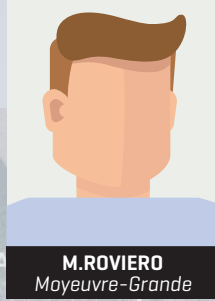
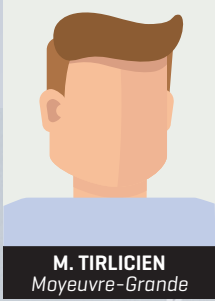
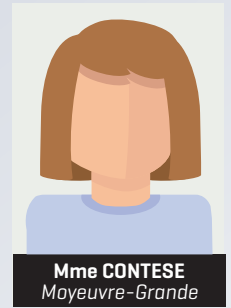
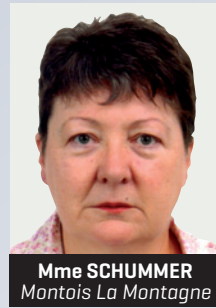
M. HOVER
Clouange



M. RAFFLEGEAU
Clouange



Mme TOUSSAINT
Marange-Silvange



**1 Président,
12 Vice-Présidents
et 40 Conseillers**

LES COMMISSIONS

Les commissions, instaurées lors de la séance du Conseil Communautaire du 28 avril 2014 et pour toute la durée du mandat, permettent de couvrir tous les thèmes liés aux compétences exercées par la Communauté de Communes et peuvent également élargir les sujets abordés. Elles se composent de plusieurs délégués communautaires ainsi que d'un animateur qui préside les séances de travail.

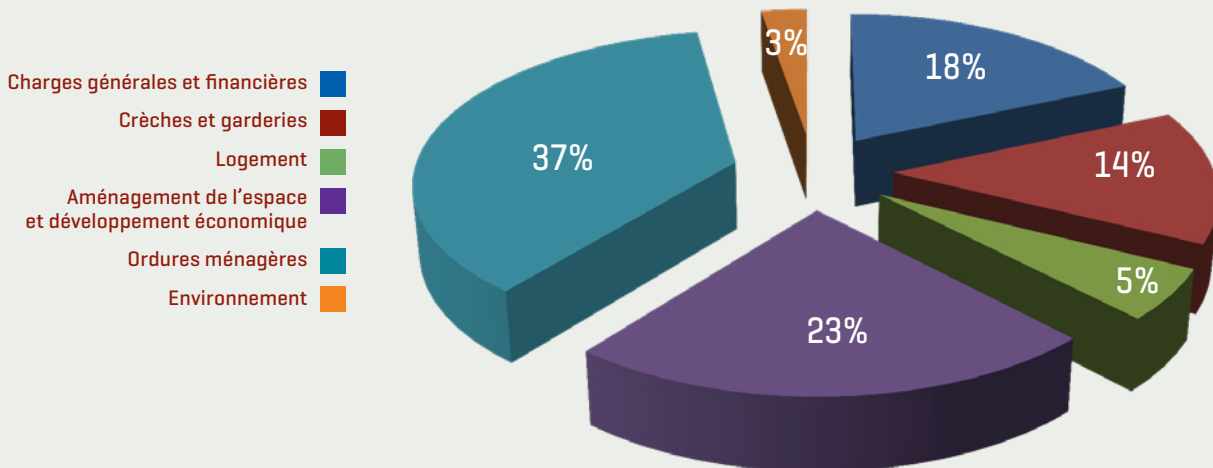
Ces commissions se réunissent régulièrement et sont au nombre de 14.



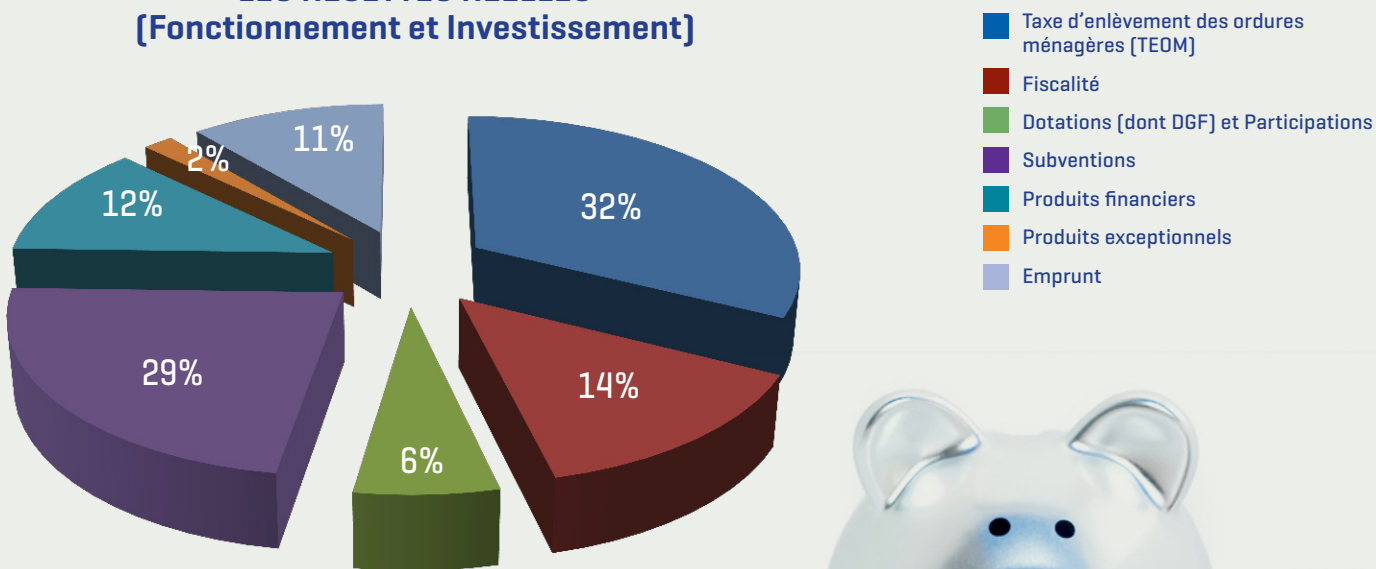
LE BUDGET

Le Budget de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle s'établit pour 2014 à 18,6 millions d'euros (y compris les budgets annexes).

LES DÉPENSES RÉELLES [Fonctionnement et Investissement]



LES RECETTES RÉELLES [Fonctionnement et Investissement]



POUR CONTACTER LA CCPOM...

34 Grand Rue
57120 Rombas

Pour des renseignements sur :

> les déchets ménagers

03 87 58 97 61

> la Petite Enfance

03 87 58 58 71

> les aides au Logement

03 87 58 58 69

Pour tout autre
renseignement,
contacter
la CCPOM

Tél. 03 87 58 32 32
Fax 03 87 67 59 48

Site internet
www.ccpom.fr

Mel :
ccpom@ccpom.fr

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Lundi au jeudi de 13h30 à 17h

Le Vendredi de 13h30 à 16h30

Collégiens / Lycéens / Etudiants



PARTICIPE AU CONCOURS

BE YOUR BOSS*!

*Sois ton Patron,
filme ton projet
et gagne un des
nombreux prix...



Une initiative



Connecte-toi vite sur :

www.beyourboss.fr



LA CCPOM INNOVE... BIENTÔT VOTRE MUTUELLE SANTÉ SOLIDAIRE

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle souhaite mettre en œuvre une **solidarité intercommunale en direction de tous ses habitants** ainsi qu'auprès des **salariés travaillant sur son territoire** par la création d'une **mutuelle santé solidaire intercommunale**. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'**offrir un meilleur potentiel de négociation de contrats collectifs et une meilleure accessibilité de souscription**.

Nous sommes **tous concernés**.

Plus nous serons nombreux, plus les **offres** pourront être **attractives**.

Une enquête est en cours, au travers d'un questionnaire « **VOTRE MUTUELLE SANTE** », sur 11 des 13 communes du territoire communautaire (la commune de Marange-Silvange ayant déjà mené cette enquête) afin d'évaluer vos besoins et vos attentes, et de permettre à la CCPOM de rechercher des solutions adaptées à moindre coût.

Questionnaire disponible sur le site internet de la CCPOM www.ccpom.fr